



FICHE ATELIER : Hip Hop Protocole COVID 19

1. Effectif. Précaution sanitaire.

- Effectif limité à 21 personnes, animateur compris.
 - Si un adhérent présente des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux,...), il doit spontanément rester chez lui et ne pas se présenter à son activité du CFC.
 - En cas de signes de maladie (fièvre, toux,...), dans la quinzaine suivant un atelier ou sortie, l'adhérent doit prévenir immédiatement le responsable de cette activité au sein du Conseil d'Administration du CFC.
- Atelier Hip Hop : Pierre Etienne Gaschignard – 06 11 08 27 49.

2. Vestiaire.

- Le vestiaire restant fermé, les enfants devront arriver en tenue de sport avec juste les chaussures à changer à l'entrée de la salle.
- Les vêtements d'extérieur seront laissés au fond de la salle durant l'activité.
- Les parents devront accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au hall d'entrée et revenir les chercher de même sans entrer dans la salle d'activités et en respectant les gestes barrières avec les autres personnes.

3. Mesures sanitaires.

- Les enfants devront obligatoirement se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle.

4. Utilisation du matériel.

- Cette activité ne nécessite pas de matériel.

5. Diffusion

- Diffusion de la fiche atelier à l'animateur et tous les adhérents inscrits aux Hip hop.

6. Version et date de diffusion

- Version 1-2020 diffusée le 1 juillet 2020.